

24 septembre 2021

CEPEJ-GT-EVAL (2021)1 rev

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EVALUATION DES SYSTEMES JUDICIAIRES
(CEPEJ-GT-EVAL)**

Protocole en vue de la transmission et de l'utilisation des données de la CEPEJ

Introduction

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) dispose d'une base de données comprenant l'ensemble des données et commentaires accompagnant ces données collectés et traités au cours des cycles d'Evaluation des systèmes judiciaires selon la méthodologie développée par la CEPEJ. Certaines de ces données sont mises à la disposition du public sur une base de données interactive, « CEPEJ-STAT », une fois les Rapports d'Evaluation publiés.

Toutes les données de la CEPEJ, qu'elles soient mises à disposition du public sur CEPEJ-STAT ou transmises par le Secrétariat, restent la propriété de la CEPEJ et du Conseil de l'Europe. Aucun transfert de droits de propriété intellectuelle n'a lieu lors de la transmission des données.

Données publiques de la CEPEJ

L'utilisation des données publiques de la CEPEJ ne peut se faire qu'à certaines conditions :

- respecter pleinement la méthodologie adoptée et utilisée par la CEPEJ pour la rédaction de son rapport « Systèmes judiciaires européens – Rapport d'Evaluation de la CEPEJ », à savoir utiliser les données en lien avec les commentaires soumis par les correspondants nationaux de la CEPEJ pour chaque question (commentaire et commentaire général);
- mentionner que la source de ces données est la CEPEJ;
- si les données de la CEPEJ sont présentées avec des données provenant d'autres sources, y compris dans les mêmes tableaux ou graphiques, identifier clairement celles qui proviennent de la CEPEJ ;
- si ces données sont utilisées dans le cadre d'analyses, le texte ci-dessous doit être mentionné :

« Les informations et positions exposées dans cette étude/publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la CEPEJ. La CEPEJ, dans cette étude, n'est qu'une des sources de données utilisées, et la CEPEJ ne garantit pas l'exactitude des analyses, des opinions et/ou des conclusions incluses dans cette étude/publication. Ni la CEPEJ ni aucune personne agissant au nom de la CEPEJ ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues. »

Données non publiques et confidentielles de la CEPEJ

Dans le cadre du cycle d'évaluation des systèmes judiciaires ou d'autres rapports/études, la CEPEJ, conformément à sa méthodologie, collecte et traite également des données qui sont soumises à la plus stricte confidentialité jusqu'à la publication des rapports/études de la CEPEJ.

Ces données non publiques et confidentielles peuvent être transmises et utilisées dans un but particulier (en vue de la rédaction des rapports/études de la CEPEJ, pour des besoins particuliers) **aux conditions précédentes (concernant l'utilisation des données publiques de la CEPEJ), auxquelles s'ajoutent les conditions suivantes :**

- résulter d'une demande présentée au Secrétariat de la CEPEJ identifiant (i) le but de la recherche ou du travail concerné et (ii) la liste exhaustive des données concernées, ou résulter d'un accord exprès et écrit du Secrétariat de la CEPEJ, en principe sous la forme d'un contrat d'expert;
- respecter une confidentialité totale des données et résultats des rapports/études et n'utiliser les données que dans le cadre du contrat et/ou pour le but identifié ;
- ne pas divulguer, transmettre, diffuser ou présenter publiquement de quelque manière que ce soit les données ou résultats avant que la CEPEJ ne rende ces données publiques;
- signer la Déclaration de confidentialité de transmission des données (ci-dessous) et la faire parvenir au Secrétariat de la CEPEJ.

Lors d'une telle demande de transmission de données, le Secrétariat de la CEPEJ se réserve le droit de :

- demander plus d'information concernant le projet nécessitant les données, y compris par écrit (note d'intention indiquant brièvement la justification du projet et ses objectifs généraux, références du porteur de projet et, si c'est le cas, des autres participants au projet) ;
- solliciter l'avis du Groupe de Travail Evaluation de la CEPEJ (CEPEJ-GT-EVAL) lors de ses prochaines réunions ;
- refuser la transmission de données qui concernerait un champ trop large de données ;
- ne pas motiver son refus de transmission des données.

Ces conditions et restrictions s'appliquent également aux transmissions de données publiques dans un format différent de celui de CEPEJ-STAT (données brutes). Ces données ne peuvent pas être divulguées, transmises, diffusées ou présentées publiquement de quelque manière que ce soit.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Secrétariat de la CEPEJ :

Christel Schurrer - + 33 (0)3 90 21 56 97 - Christel.schurrer@coe.int

Lidija Naumovska - +33 (0)3 90 21 22 49 – Lidija.naumovska@coe.int

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE DE TRANSMISSION DES DONNEES (à remplir et à adapter en conséquence)

Déclaration à signer avant la transmission de données non publiques et confidentielles

1. Je soussigné... **solicite** auprès du Secrétariat de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) **la transmission des données suivantes**, extraites de la base de données de la CEPEJ :

-
-
-

Je décris ci-dessous les raisons de cette demande / les objectifs de l'activité pour laquelle les données sont requises / l'utilisation qui va être faite des données transmises par la CEPEJ :

-
-
-

1bis. Le Secrétariat de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) **transmet** à M/Mme/entreprise.... **dans le cadre de..** (Contrat.../Etudes spécifiques) **les données suivantes :**

-
-
-

2. Les conditions suivantes s'appliquent à cette transmission (1/1bis) :

- respecter pleinement la méthodologie adoptée et utilisée par la CEPEJ pour la rédaction de son rapport « Systèmes judiciaires européens – Rapport d'Evaluation de la CEPEJ »,

à savoir utiliser les données en lien avec les commentaires soumis par les correspondants nationaux de la CEPEJ pour chaque question (commentaire et commentaire général);

- mentionner que la source de ces données est la CEPEJ;
- si les données de la CEPEJ sont présentées avec des données provenant d'autres sources, y compris dans les mêmes tableaux ou graphiques, identifier clairement celles qui proviennent de la CEPEJ ;
- si ces données sont utilisées dans le cadre d'analyses, le texte ci-dessous doit être mentionné :

« Les informations et positions exposées dans cette étude/publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la CEPEJ. La CEPEJ, dans cette étude, n'est qu'une des sources de données utilisées, et la CEPEJ ne garantit pas l'exactitude des analyses, des opinions et/ou des conclusions incluses dans cette étude/publication. Ni la CEPEJ ni aucune personne agissant au nom de la CEPEJ ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues. »

- respecter une confidentialité totale des données et résultats des rapports/études et n'utiliser les données que dans le cadre du contrat/pour le but identifié ;
- ne pas divulguer, transmettre, diffuser ou présenter publiquement de quelque manière que ce soit les données ou résultats avant que la CEPEJ ne rende ces données publiques;
- aucun transfert de droits de propriété intellectuelle n'a lieu lors de la transmission des données.

Date

Nom, Signature